REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-====

DECRET Nº 440 /PR

portant formation du Gouvernement Provisoire -

LE CHEF DE L'ETAT.

VU la Proclamation du 17 Décembre 1967,

DECRETE:

Article ler - Il est constitué un Gouvernement Provisoire de la République du Dahomey composé comme suit :

- Chef de l'Etat

: Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

- Chef du Gouvernement Provisoire, Chargé de la Défense Nationale et de l'Information :

: Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE

- Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité :
 - : Capitaine Barthélémy OHOUENS
- Ministre des Affaires Etrangères: Chef de Bataillon Benoît SINZOGAN
- Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation : Intendant Militaire de 3ème classe Louis CHASME
- Ministre des Finances des Affaires Economiques et du Plan: Mr. Pascal CHABI KAO
- Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports : Lieutenant Ibrahim LEHMAN
- Ministre du Développement Rural et de la Coopération : Capitaine Ibrahima CHABI
- Ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Tourisme
- : Sous-Lieutenant Nestor AMOUSSOU BEHETON
- Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales
- : Dr. Pierre BONI, Médecin-Lieutenant
- Ministre des Travaux Publics, des Transports, Postes et Télécommunications
- : Capitaine Issa Raīmi LAWANI.

Article 2 - Le présent décret abroge le décret n°438/GP. du 18 décembre 1967 et sera publié et communiqué partout où besoin sera ./.

Fait à COTONOU. le 21 Décembre 1967

Par le Chef de l'Etat,

Ampliations : CMR 40

PR 4 - CS 6 - SGG 4
EM-FAD 15 - Ministères 8 DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY